



Le Rufféen

**CONSEIL MUNICIPAL**

du 15 octobre 2024

2-3**FOYER RURAL****4****BIBLIOTHÈQUE****5****PÔLE
SCOLAIRE****6****VIE DE
LA FORÊT****7****INFOS
DIVERSES****8**

Editorial

Que d'eau, que d'eau !

Avant même qu'elle soit achevée, l'année 2024 aura été marquée par une pluviométrie exceptionnelle, signe d'un changement climatique (d'aucuns parlent de dérèglement) qu'on ne peut plus nier. Combien de mises en garde pour orages, vents violents, épisodes dits "cévenols", avons-nous pu recevoir tout au long de l'année ? Alertes diverses, vigilances jaunes, oranges, voire rouges pour les événements qui ont touché récemment le sud-est, et l'an dernier le nord, avec des conséquences parfois dramatiques.

Dans tous les cas, lorsque l'un de nous est interpellé par ce type d'alerte émanant de la Préfecture - qui diffuse l'annonce de Météo France - nous nous activons pour relayer cette information grâce à l'application Panneau Pocket, que tout un chacun a pu apprécier jusque-là.

Oui mais, le 1er avril, et récemment le 8 octobre, aucune alerte ! C'est donc par surprise et par le biais d'appels locaux, que la municipalité et la population de Ruffey ont découvert une brusque montée des eaux ce jour-là. La Lauve est de nouveau sortie de son lit au niveau du centre bourg, et les nappes, déjà bien saturées, sont remontées en surface.

Après ces deux événements similaires en l'espace de six mois, comment ne pas se poser des questions sur la gestion de l'eau et des bassins versants ? Comment ne pas comprendre la colère et la lassitude des habitants qui ont été de nouveau confrontés à la présence d'eau dans leur sous-sol ou rez-de-chaussée ?

Afin de répondre aux nombreuses interrogations et d'envisager des solutions techniques, sérieuses, nouvelles ou déjà évoquées - telles que les bassins de rétention (ou d'écêtement), la municipalité a sollicité les différents acteurs à l'échelle du territoire, Communauté d'Agglomération, Syndicat de Bassin, Préfecture, en espérant une réunion publique - enfin ? - constructive.

Si on veut être plus positif face à la météo, on pourra avancer que l'alternance de pluies et de périodes chaudes a favorisé une pousse de champignons qui s'annonce exceptionnelle. Ne comptez pas sur nous pour vous révéler les meilleurs coins aux alentours, mais plutôt pour vous mettre en garde sur la réglementation concernant cette cueillette !

La saison de la chasse a elle aussi débuté, et vous trouverez dans ces pages une synthèse des informations concernant cette activité sur notre territoire.

L'accueil du public fait également partie de la vocation multi-fonctionnelle de la forêt. Une balade en forêt, au cours de cette saison où tous les sens sont en éveil, et en respectant les règles rappelées ici, présente bien des vertus et contribue, sans s'obliger à une tendance à la mode, à une vraie séance de sylvothérapie.

Nul besoin d'enlacer des arbres : marchez, respirez l'oxygène, humez les senteurs, admirez les couleurs : cela suffit à notre bien-être. Un bien bel automne à tous !

Patrick SCHWIRTZ

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

La cérémonie commémorative de l'armistice, marquant la fin de la Première Guerre Mondiale, se tiendra le **lundi 11 novembre au monument aux morts de la commune, à partir de 11h00.**

Elle débutera par la lecture des discours officiels par le Conseil Municipal des Jeunes, sera suivie de l'hommage aux morts et du dépôt de gerbe, puis d'une minute de silence.

Le chant de la Marseillaise clôturera la cérémonie.

A l'issue, la municipalité offrira un vin d'honneur aux habitants à la salle du Foyer.

COMMÉMORATION



CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 15 octobre 2024

Absents : M. Gérard GREFFE

Absente excusée : Mme Patricia GUILLAUME

Secrétaire de séance : M. Sébastien FOL

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

PRÉCÉDENTE

Adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant la vente :

- par la SCI SOLINE, d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, 4 rue du Chemin Neuf, cadastrée D835 (4 899 m²) et D576 (1 531 m²), au profit de LM IMMOBILIER.

3. PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE, RISQUE

PRÉVOYANCE

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent, pour couvrir les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation deviendra obligatoire pour les risques prévoyance à effet du 1er janvier 2025. Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net.

Le conseil municipal décide :

- d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le CDG auprès de l'organisme d'assurance RELYENS. Les garanties d'assurance prendront effet au 1er janvier 2025.

- de verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance, d'un montant forfaitaire par agent de : 15€ par mois.

4. DEMANDE DE PARTICIPATION DU SICECO SUR LES ÉTUDES D'ISOLATION ET DE CHAUFFAGE DE CERTAINS BÂTIMENTS COMMUNAUX

- **Isolation vestiaires foot** : le SICECO préconise la réalisation d'un audit énergétique. Il est pris en charge à 70% (sur devis HT) et 50% sur la TVA, par le SICECO, et réalisé par un bureau d'études externe. Il est indispensable avant de futurs travaux qui pourraient être partiellement subventionnés.

Compte tenu de la surface du bâtiment (environ 200 m²), le montant de l'étude s'élèverait à 2 636,20€ TTC avec un montant restant à la charge de la collectivité de 878,73€

- **Remplacement de 2 chaudières** (mairie et foyer rural) : le SICECO préconise dans un premier temps la réalisation d'analyses d'opportunités étudiant le remplacement de ces chaudières fioul par

des PAC air/eau ou par des chaudières bois.

Ces études, réalisées par un bureau d'études thermiques, sont prises en charge à 100% par le SICECO. Elles dressent une analyse technico-financière des différentes solutions, et permettront de choisir un système de chauffage approprié aux bâtiments et à leur usage.

5. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Le 1er adjoint donne ensuite les informations suivantes, sur :

- **Les travaux de voirie** : le 2ème adjoint informe de l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000€ par le Conseil départemental pour la réalisation du sentier piétonnier de Varennes et la réfection du chemin de Borne en bicouche. Une discussion s'installe entre les conseillers, Mme Magali GODARD revenant sur l'intérêt ou non de réaliser ces chemins de Varennes compte tenu des difficultés d'entretien des autres chemins. Elle estime qu'il s'agit « d'argent jeté par les fenêtres », puisque l'herbe repousse et qu'il n'y a pas de passages répétés suffisants, de désherbage autorisé, qui maintiendraient en bon état d'entretien ces chemins. M. Schwirtz confirme qu'il n'a pas revu l'entreprise MONNOT pour la scarification, qui est relancé. Il faut toutefois poursuivre le projet, et il y a donc lieu de travailler maintenant sur le cahier des charges en vue de la consultation des entreprises.

Concernant le chemin de Borne, l'ONF n'a pas encore répondu au courrier sur sa demande de participation financière. Le conseil va donc envisager l'interdiction du passage pour les grumiers.

M. Arnaud TARTARIN insiste sur les grilles à baisser en bas de la rue Charles Breton, suite aux problèmes d'écoulement d'eau et d'affaissement de la chaussée signalés par Mme Fauvernier.

M. Cyril VACHON redemande également que les plantations d'arbustes soient réalisées sur la bordure du football comme convenu.

M. Sébastien FOL revient sur la taille des tilleuls, Grande Rue, qui prennent de plus en plus d'ampleur. Il est urgent de procéder à une véritable taille.

Ces points seront revus lors de la prochaine réunion de la commission voirie devant se tenir la semaine prochaine.

- **Les travaux de bâtiments** : précisions de M. Philippe WEMMERT : Aucune subvention au titre de la DETR 2024 n'a été attribuée par suite du défaut de crédit suffisants de l'État pour honorer tous les dossiers, concernant le changement des huisseries au foyer rural (toilettes et dernières portes) et la baie vitrée à la Maison des Activités. Les dossiers doivent être représentés pour l'attribution 2025. Une demande sera faite également pour la création d'un sas d'entrée à la Maison France Services, permettant ainsi l'accès aux étages supérieurs. Les agents techniques profitent des journées pluvieuses pour préparer le travail de rénovation.

- Le 1er adjoint reprend la parole au sujet du dossier relatif à M. Olivier CRETIN. Lors d'une rencontre en mairie, la commune a fait part à ce dernier de la volonté de la communauté d'agglomération d'accéder à la canalisation qui traverse les parcelles D593 et 419 (appartenant à M. Cretin), afin de clarifier ce dernier point concernant le **réseau d'eaux pluviales de la rue des Oiseaux**, jusqu'à l'exutoire dans la Lauve.

CONSEIL MUNICIPAL

Par le biais de son avocat, M. CRETIN a fait savoir qu'il serait d'accord pour cet accès, sur la période de non culture, et a précisé qu'en contrepartie, il souhaiterait que la commune lui cède le chemin rural des Trois Soitures qui sépare ces 2 parcelles, qu'il exploite depuis plus de 30 ans. La commune a répondu que la priorité n'était pas le chemin (et sans contrepartie) mais la résolution des problèmes d'eaux pluviales et d'inondations.

Après que la communauté d'agglomération a saisi son service juridique, et la commune, l'assistance juridique de son assureur, le conseil municipal décide de confier l'affaire à son avocat.

- Le 1er adjoint revient ensuite sur **l'inondation de la commune** survenue le mardi 8 octobre. La maison des activités et la boulangerie ont été envahies par l'eau. Une déclaration a été faite à Groupama, lequel mandate un expert le 23 octobre. Le mécontentement des habitants de la rue des Oiseaux s'est à nouveau manifesté, estimant un défaut d'entretien de la rivière. Le syndicat avait fait néanmoins savoir en août, qu'il n'y avait pas d'embâcles. Certains conseillers municipaux souhaitent une réunion publique avec le syndicat de rivière au sujet de la pertinence des travaux effectués sur la Lauve il y a 4 ans et sur le refus des bassins de rétention.

Un courrier a été fait au sous-préfet, au conseil départemental (notamment pour la partie de défaut d'**entretien des fossés sur la ZA de Travoisy**). Le conseil départemental informe que les services sont intervenus pour retirer les déchets qui colmataient les têtes de sécurité mais que les fossés étant pollués par de nombreux déchets, la terre issue du curage devra être retraitée. Elle réaffirme également que les entrées charretières doivent être débouchées et entretenues par leurs propriétaires, et que les fossés sont dimensionnés pour recevoir l'écoulement des eaux de la route et non des propriétés riveraines.

- Il revient ensuite sur la réponse du maire de Beaune au sujet des **gens du voyage**. Ce dernier déconseille la conclusion de contrat précaire d'occupation même pour obtenir le versement d'indemnité (source d'accord tacite d'occupation), mais préconise, lors de l'installation illégale, de saisir la justice en référé. Suite à une réunion à la communauté d'agglomération, information a été donnée qu'une étude de faisabilité est en cours pour un rendu en fin d'année, afin d'installer une aire pouvant contenir 100 caravanes, route de Bligny les Beaune.

- Diverses candidatures ont été reçues pour le remplacement au **poste de secrétaire de mairie**, et vont être étudiées.

- **L'audit de la Maison France Services** a eu lieu le 3 octobre. Le rapport est en attente de réception.

- Un prix de 2 000 € a été attribué au titre de la participation du CMJ au **concours Christian MYON**. La remise de ce prix aura lieu le 18 octobre.

Le 1er adjoint laisse ensuite la parole aux conseillers municipaux :

- M. Alain CLEMENT a rencontré Mme Magali DUROYON en charge des déchets à la communauté d'agglomération. Elle incite les communes à installer du **mobiliier urbain pour trier** (corbeilles de tri sur les aires de jeux, terrains pétanque...). La commune pourrait être intéressée pour une mise en place sur plusieurs sites.

- Il informe en outre que la maison « **Âges et Vie** » se remplit petit à petit, seuls deux appartements étant vides.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21h35.

Le prochain conseil municipal est fixé au **mardi 12 novembre 2024**

Tout comme ENEDIS le mois dernier, ORANGE nous rappelle que l'élagage des arbres à proximité des lignes téléphoniques est lui aussi à la charge des propriétaires.

Néanmoins, ne prenez pas des risques inconsidérés, et faites appel à un professionnel si nécessaire.

Pour rester branché, élaguez

Un réseau qui fonctionne c'est la garantie d'une continuité de vos services de communication



**Vous êtes propriétaire de terrain ?
alors vous avez la responsabilité de l'entretien
de votre végétation et de vos plantations**

Le recours à un professionnel est vivement recommandé notamment en cas de situation dangereuse ou complexe



FOYER RURAL

LÉGER COMME UNE SOUPE

La 2ème édition de « **Léger comme une soupe** » s'est tenue le 5 octobre sous un soleil bien apprécié, autant que les différentes soupes concoctées par les participants aux activités du Foyer Rural.

Le savoir-faire des artisans présents a été reconnu par les nombreux visiteurs.

Vous trouverez ci-dessous la recette qui a remporté tous les suffrages du vote pour la soupe préférée 2024.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle édition.



Velouté de carottes au curry, cumin et zeste d'orange



Ingrédients pour 8 personnes

- 1 kg de carotte
- 2 oignons
- 20 grammes de beurre
- 1 belle pomme de terre
- 1 litre et demi de bouillon de légumes
- 1 bonne cuillère à café de cumin
- 1 bonne cuillère à café de curry
- Sel, poivre

Préparation

Emincez les oignons, faites fondre le beurre dans une cocotte-minute, ajouter oignons et faire dorer.

Ajoutez les carottes et la pomme de terre coupées en morceaux

Faites cuire ainsi 5 minutes

Ajoutez le bouillon ainsi que le curry et le cumin

Fermez la cocotte et faire cuire 20 minutes

Rectifiez l'assaisonnement

Mixez le tout et ajoutez le zeste d'orange

Et bien sûr se régaler



TÉLÉTHON 2024

Les manifestations du téléthon se dérouleront cette année les 29 et 30 novembre.

Le Foyer Rural vous propose un repas le **vendredi 29 novembre**.

Des bulletins d'inscription seront distribués dans vos boîtes aux lettres



BIBLIOTHÈQUE



ÉTRANGE SOIRÉE

Malgré un ciel capricieux, nous avons persisté et maintenu notre balade nocturne programmée de longue date, le 12 octobre.

Quelques aventuriers ont bravé la pluie, mais sans balade ni musique,

Sous les parapluies, quelques contes les ont réconfortés.

Vin chaud et brioches ont clôturé cette étrange soirée !



SOIRÉE CONTÉE

La conteuse **Julie Boitte**, de la veillée contée du 2 octobre, a su captiver un auditoire fasciné par l'histoire de ces jumeaux nés de la générosité d'une créature marine, l'accompagnement musical ayant de plus contribué à l'ambiance magique de la soirée.

Un moment convivial a terminé la soirée en compagnie de la conteuse.



CLUB DE LECTURE

Suite à plusieurs demandes, la création d'un club de lecture est envisagée à la bibliothèque.

Si vous êtes intéressés pour l'animer ou participer, n'hésitez pas à contacter l'équipe de la bibliothèque.



PÔLE SCOLAIRE

Sortie dans le Chalonnais pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2

Vendredi 4 octobre, les 2 classes de cycle III du pôle scolaire se sont rendues à Chalon-sur-Saône.

Le matin, les élèves ont découvert le musée Denon. Accompagnés d'une guide passionnée, les élèves de CM1/CM2 ont découvert l'organisation de la ville au Moyen-âge ainsi que le mode de vie des habitants.

Ils ont également réalisé une boucle de ceinture sur une feuille de métal à repousser.

Les CE2/CM1 ont, quant à eux, découvert diverses oeuvres du musée à travers la visite " Carnet de voyages".

Ensuite, direction l'accrobranche à Givry ! Après un pique-nique au grand air, chacun s'est équipé pour affronter des parcours plus ou moins difficiles. Dépassement de soi, entraide, encouragements... de belles valeurs à partager et à valoriser pour favoriser le vivre ensemble.



Tournoi de balle ovale

Comme chaque année, un tournoi de balle ovale a été organisé par le CSB.

Quatre équipes de la classe de CE2/CM1 ont participé à cette rencontre le mardi 15 octobre au stade des Mariages.

Malgré une météo capricieuse, les équipes ont pu s'affronter, pour le plus grand plaisir des élèves.



VIE DE LA FORÊT

Informations sur la chasse, sur le territoire de Ruffey et sur la forêt domaniale de Borne

La chasse a débuté le 15 septembre, et s'achèvera :

- le 28 février 2025 pour la battue au chevreuil

- le 31 mars 2025 pour la battue au sanglier, ainsi que pour la chasse à courre.

Le tir est autorisé aux abords de toutes propriétés (sauf réserves), mais il est interdit d'être porteur d'armes chargées et de faire usage d'armes à feu sur les voies du domaine public, les routes forestières et chemins ruraux goudronnés ouverts à la circulation publique (ainsi que les fossés et accotements de ces mêmes voies).

La chasse de l'ensemble des espèces de gibier est permise tous les jours.

Le jour s'entend, une heure avant le lever du soleil (référence Dijon) jusqu'à une heure après le coucher du soleil.

Pour la chasse individuelle du grand gibier (tir à balle obligatoire), le chasseur doit être muni de la validation de son permis de chasser, d'une assurance responsabilité civile individuelle, et d'une photocopie de la décision d'attribution du plan de chasse. Il y a également obligation de port du gilet ou de la veste orange fluorescente.

Ces vêtements haute visibilité sont également conseillés pour la chasse au petit gibier.

Concernant la forêt domaniale de Borne, qui est sise sur les territoires de Ruffey-lès-Beaune, Villy-le-Moutier et Marigny-lès-Reuillée, il existe 2 lots de chasse :

Le lot 2 (au nord de l'A36) est chassé les vendredi, samedi et dimanche.

Le lot 1 (au sud de l'A36) est chassé :

- mardi : chasse individuelle à la bécasse

- mercredi et vendredi : chasse à tir (en battue)

- samedi : chasse à courre

- dimanche : chasse à tir ou chasse à courre.

Tous ces jours ne sont pas systématiquement chassés. Un jour de chasse en battue ou à courre est confirmé par la pose de panneaux "chasse en cours". En revanche, aucun panneau n'est obligatoire pour la chasse individuelle.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à consulter l'arrêté préfectoral n° 2024/800 du 21 mai 2024, ou à consulter les sites internet :

- de l'ONF : <https://www.onf.fr/chasse/les-calendriers-de-chasse-en-foret-domaniale>

- de la fédération des chasseurs de Côte d'Or : <https://www.fdc21.com>



A la chasse... aux champignons

En forêt domaniale, l'Etat autorise la cueillette des champignons seulement si elle reste dans le cadre d'une **consommation familiale** et si les prélèvements sont raisonnables, c'est-à-dire qu'ils **n'excèdent pas 5 litres par personne et par jour**.

En effet, les cueillettes excessives peuvent menacer des espèces même courantes. La revente est interdite. Le non-respect de la réglementation sur les quantités (entre 5 et 10 litres) donne lieu à une contravention de 4ème classe, soit 135 €. Au-delà de 10 litres, ou dans le cas de revente, cela relève d'un délit jugé par le tribunal compétent.

Le contrevenant encourt alors une peine pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende.

Pour des raisons de sécurité, il est recommandé de ne pas pénétrer dans les zones de chasse, ni dans les parcelles en cours de travaux ou d'exploitation forestière.

L'ONF rappelle également qu'il est interdit de stationner devant toute barrière, ouverte ou fermée, et de circuler ou de stationner sur les routes forestières fermées à la circulation publique motorisée.



INFOS DIVERSES



Une page Facebook d'entraide sur Ruffey

Évoqué lors d'un conseil municipal en 2023, le groupe Facebook « **Ruffey-lès-Beaune, notre coin de pays beaunois** » vient (enfin) de voir le jour !

Comme d'autres communes proches, Ladoix, Savigny, Combertault... voici un groupe pour mettre en relation les habitants de Ruffey-lès-Beaune et de ses hameaux.

Il vient en complément de l'application "Panneau Pocket", des pages de nos associations locales (Maison des Activités du Foyer, Théâtre, Foot...), et des pages de nos commerçants, artisans, services.

Il est à votre disposition pour les animaux perdus, la vente directe de nos commerçants (pas de vente de particulier à particulier), la recherche de baby-sitter, de covoiturage, les objets trouvés / perdus, les petits services entre habitants...

Une fois l'acceptation des conditions du groupe, les publications seront libres. Néanmoins, deux administrateurs (pour le moment) sont présents pour modérer (c'est-à-dire supprimer !) les publications qui ne respectent pas les règles. La convivialité est de mise, donc pas de prise de tête, de querelles, c'est pourquoi, si des débordements venaient à apparaître, ils seraient sanctionnés directement par une exclusion.

Toutes les idées sont bonnes à prendre, donc n'hésitez pas à publier. Et si vous avez envie de rejoindre l'équipe des « admins » contactez-nous !

<https://www.facebook.com/groups/ruffeylesbeaunenotrecoindelpaysbeaunois>

ou en flashant ce code :



Arnaud TARTARIN et Florence RAGONNEAU

CALENDRIER 2025

Calendrier des pompiers

La tournée de calendrier des pompiers aura lieu
samedi 30 novembre et dimanche 1er décembre,
sur l'ensemble de la commune.



Mairie de Ruffey-lès-Beaune

2, rue du Pont - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE

Tél. 03 80 26 61 96

@ : mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr

Site : <http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

1er adjoint : 06 38 10 30 41

2ème adjoint : 07 80 38 54 15

3ème adjoint : 06 22 31 14 33

Ouverture du secrétariat au public

Lundi 15h-19h

Mardi, mercredi, jeudi 15h-17h

Vendredi 11h-12h

Agence postale communale

Lundi fermée

Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h-13h

Mercredi 9h-13h/14h-18h

Téléphone : 03 80 26 00 53

Maison France Services

(de préférence sur rendez-vous)

Lundi : 14h-19h Mardi : 9h-13h

Mercredi : 10h-13h / 14h-18h

Jeudi : 14h-19h Vendredi : 9h-12h

Tél. : 03 80 24 26 63

ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr

Directeur de publication : Gérard GREFFE Rédaction : N. BEROJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWIRTZ

Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.